

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri SAVINA, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Philippe MARLE, M. Martial LIETOT-URVOIS, Mme Isabelle FIACRE, Mme Catherine LAMOUR, Mme Karine ALIOUANE, Mme Mélanie BERGEN, M. Adrien KERVAREC, Mme Elodie REMY, M. Tristan LE BARS

Absents ou excusés : M. Philippe CORNEC, M. Anthony GONIDEC,

Pouvoirs : M. Philippe CORNEC donne pouvoir à M. Henri SAVINA, M. Anthony GONIDEC donne pouvoir à M. Ronan KERVAREC

Secrétaire de séance : Mme Jeannine LOZAC'HMEUR

Date de la convocation : 29 juin 2026

DCM 2026-35 : Désignation membres CLECT

Rapporteur : Ronan KERVAREC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C fixant les modalités de création et de composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°DF-26-05-24 en date du 27 mai 2026 du Conseil communautaire de Douarnenez Communauté portant composition de la CLECT ;

Considérant que la CLECT a pour mission principale de procéder à l'évaluation des charges liés aux transferts ou aux restitutions de compétences entre les communes membres et Douarnenez Communauté ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la CLECT pour la mandature à venir ;

Considérant que par une délibération n°DF-26-05-24 en date du 27 mai 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à deux représentants par commune ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Monsieur Ronan KERVAREC propose de désigner lui-même et Monsieur Philippe CORNEC représentants de la commune au sein de la CLECT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Ronan KERVAREC et Monsieur Philippe CORNEC pour représenter la commune au sein de la CLECT de Douarnenez Communauté

Organismes	Nombre de délégués	Titulaires	Suppléants
CLECT – Douarnenez communauté	2 représentants	Ronan KERVAREC Philippe CORNEC	/

A Pouldergat, le 3 juillet 2026,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire



Jeannine LOZAC'HMEUR
Secrétaire de séance